



Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis de la Municipalité N° 10/2024 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association intercommunale ARASMAC

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée de Mesdames Pia Hitz-Lepori, Laurence Jobin, Annick Lachat, Jeanne Amy (présidente) et Monsieur Jan-Frederik Lange, s'est réunie le 13 novembre pour étudier le préavis susmentionné.

De manière synthétique, la Commission est arrivée aux conclusions suivantes :

La sortie du réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) et la reprise des activités de l'AJEMA par l'ASSAGIE (Association scolaire d'Aubonne et Gimel-Etoy) permet d'assurer la continuité sur les aspects suivants :

- le fonctionnement de l'accueil collectif assuré par l'AEMA (Accueil Enfance Montherod-Aubonne) et l'association Pomme-Cannelle (Accueil Lavigny-Etoy-Buchillon) ;
- les contrats actuels et conditions en vigueur aussi bien pour l'accueil collectif ainsi que pour l'accueil familial de jour ;
- l'accueil des enfants domiciliés hors périmètre ASSAGIE jusqu'à leur rentrée scolaire et vice versa, c.à.d. les enfants domiciliés dans le périmètre ASSAGIE qui fréquentent une structure d'accueil en dehors.

De plus, la sortie du réseau AJEMA donnera lieu à de nombreux points positifs comme :

- un regroupement de toutes les activités pré-, para-, extra-scolaires sous une direction facilitera l'organisation, la coordination et le développement de ces activités ;
- avoir un même interlocuteur pour tout ce qui concerne la gestion administrative – contrat, facturation, justificatifs impôts, etc...
- une plus grande liberté dans les conditions d'accueil, ce qui devrait favoriser l'accessibilité aux enfants des communes de l'ASSAGIE pendant la période préscolaire ;
- la possibilité de développer/agrandir une plateforme électronique unique qui donnera accès à tous les services.

Par ailleurs la commission est composée de plusieurs membres qui ont eu ou ont toujours des contacts réguliers avec l'ASSAGIE et sa direction et qui se sont exprimées très positivement par rapport au fonctionnement, à l'efficacité et au professionnalisme actuel de l'association. La commission est donc convaincue que ce regroupement va être très bénéfique pour la Commune et nos enfants.

La Commission remercie le Conseil pour le mandat qui lui a été confié et la confiance accordée, elle remercie également la Municipalité pour le temps consacré à la préparation du préavis.

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le présent préavis municipal no 10/2024
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association intercommunale ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025.

Pour la Commission ad hoc :

Jeanne Amy
Présidente

Jan-Frederik Lange
Rapporteur

Etoy, le 27 novembre 2024